

Mme Bégin: Je pense que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) doit être un député néo-démocrate pressé, car le libellé de la motion dont il a saisi la Chambre cet après-midi, en cette journée spéciale de l'opposition, ne reflète guère le programme que le NPD a proposé au public canadien au cours de la dernière campagne électorale en janvier et février 1980. Il faudrait concilier les faits. De toute façon, je ne peux pas accuser le député parce que, pendant des années, pendant des décennies, c'est surtout lui qui a insisté pour que les gouvernements offrent un meilleur régime de pensions aux Canadiens. Je ne peux vraiment pas accuser son parti de s'inquiéter et d'avoir pris position à propos des pensions, mais je ne saurais dire la même chose de tous les partis politiques à la Chambre.

● (1600)

Le 23 janvier 1980, le Nouveau parti démocratique a rendu publique sa position politique au sujet des pensions. Les vues des membres de ce parti sont différentes des nôtres, et certaines de leurs priorités sont différentes des nôtres. Ils ont recommandé qu'une hausse générale et plutôt substantielle de \$40 par mois soit accordée à tous les retraités au Canada, par le biais du régime de base de la sécurité de la vieillesse. Dans leur document, ils n'ont pas parlé d'augmenter la part d'impôt que les retraités bien nantis doivent rembourser. C'est un aspect dont ils n'ont pas parlé dans leur document. Par conséquent, ils veulent que nous dépensions bien au-delà de un milliard de dollars. Sans préciser, ils ont dit qu'ils rajusteraient le supplément de revenu garanti. Ils ont aussi mentionné une allocation d'hébergement pour les vieux; sauf erreur, ils l'ont appelé une subvention pour l'hébergement des retraités dans le besoin. C'était là leur priorité. Avec le régime actuel, cela coûterait un milliard de dollars de plus.

Au deuxième stade, ils ont nettement envisagé une réforme complète du système de pension privée fondée sur quatre principes qui étaient identiques à ceux que renfermait le discours du premier ministre (M. Trudeau) en avril 1979. Nous ne nous querellons donc pas au niveau des principes. En fait, nous avons même ajouté un principe, celui de la souplesse dans le choix de l'âge de la retraite. Mais durant le dernier débat public sur la question, les députés du NPD n'ont pas parlé d'élargir le Régime de pensions du Canada, de le doubler ou de l'accroître d'une façon ou d'une autre.

Quand le député de Winnipeg-Nord-Centre a lancé le débat sur sa motion aujourd'hui, il ne nous a pas dit... et je crois savoir pourquoi... de quel montant il convenait d'accroître le RPC. Il ne nous a pas dit si cela devra se faire tout d'un coup ou si la mesure devait être étalée sur plusieurs années ou quand cela devrait se faire.

Je comprends que cela constitue un grave problème. Les travailleurs canadiens, si c'est la solution retenue, devront payer une partie de cette forte hausse, mais cette proposition n'a pas encore été débattue avec eux. C'est la raison pour laquelle nous voulons que soit convoquée une conférence nationale pour entreprendre de discuter de ce que je qualifierai la mise à jour d'un vieux contrat social; le rapport, ainsi que l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre, entre les salaires et le montant des revenus de retraite et la question de savoir qui va en défrayer le coût.

Les pensions

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a exposé aujourd'hui son point de vue personnel, qui est différent de celui de son parti, à moins que le NPD n'ait mis à jour le document qui faisait partie de son programme il y a un an. Je ne connais pas les vues du parti conservateur sur les pensions. Tout ce que savent les Canadiens, c'est que dans leur budget présenté il y a plus d'un an, les conservateurs prévoient accorder aux vieillards démunis \$40 la première année, sous forme d'un crédit d'impôt au titre des frais de chauffage, et \$80 la deuxième année.

Je voudrais exposer aux Canadiens le point de vue du parti politique qu'ils ont porté au pouvoir et qui forme le gouvernement, sur une question qui a été débattue dans l'ensemble du pays durant la dernière campagne électorale, c'est-à-dire notre programme en matière de pensions. Notre programme à cet égard est différent de celui du NPD. Évidemment, il n'est pas difficile d'avoir un programme différent de celui des conservateurs, puisque, comme je l'ai dit, ils n'ont jamais été très volubiles au sujet des pensions. C'est une question sociale, et en général, ils ne sont pas à l'aise dans les questions sociales. Nous avons exposé aux Canadiens ce que devrait être, à notre avis, le revenu des retraités au Canada, et nos priorités à cet égard, et nous en reparlerons au cours de la conférence, la semaine prochaine.

Idéalement, le revenu de retraite—c'est le seul principe qui ait été mis de l'avant et qui, à ma connaissance, n'ait jamais été remis en question par les experts—devrait être égal au salaire que touchent en moyenne, les ouvriers d'usine soit actuellement plus de \$16,000.

M. Knowles: Bravo!

Mme Bégin: Maintenant, comment sera constitué ce revenu? Il s'agira tout d'abord de la pension de vieillesse, telle qu'elle est à l'heure actuelle. Elle n'atteint pas 15 p. 100, mais plutôt 13.5 p. 100 du salaire industriel moyen. Nous voulons la conserver telle quelle et continuer à maintenir sa valeur en l'indexant chaque trimestre.

En outre, les Canadiens reçoivent une proportion supplémentaire de 25 p. 100, soit un chèque du Régime de pensions du Canada. A l'heure actuelle, quand cette pension a atteint sa maturité ou son montant maximum c'est une somme supplémentaire correspondant à 25 p. 100 du revenu idéal de retraite. Ces deux chèques atteignent 40 p. 100. On peut se poser les questions suivantes: Qui fournira le solde nécessaire? Qui comblera l'écart de 60 p. 100?

Tel est le but de cette conférence et c'est la question que nous voulons aborder. On présume d'ordinaire qu'environ 10 p. 100 de cette somme doit provenir des économies réalisées pendant la vie active. Il reste encore une proportion de 50 p. 100 que nous voulons examiner. Nous croyons que la majeure partie de cette somme sera versée par le régime de retraite privé d'une compagnie. Telle est la raison d'être de la conférence qui aura lieu les mardi, mercredi et jeudi de la semaine prochaine à Ottawa et qui comptera environ 300 participants.

[Français]

Nous pensons, si je parle maintenant des réformes qui doivent être faites, que la situation se présente ainsi. La pension de base de sécurité de la vieillesse que reçoivent tous les Canadiens resterait ce qu'elle est, indexée tous les trois mois. Cependant, quand la personne n'a pas assez de revenu,